



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

RÉSOLUTION 2020-250 – ANNEXE #1 AU PROCÈS-VERBAL DU 22 DÉCEMBRE 2020
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

RÈGLEMENT NUMÉRO 328

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

**RÈGLEMENT NUMÉRO 328 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 264
RELATIVEMENT AUX GRANDES AFFECTATIONS DU SOL, LA DENSITÉ DE SON
OCCUPATION, AINSI QUE TOUS LES PLANS S'Y RATTACHANT**

Avis de motion (2020-188) :	24 octobre 2020
Présentation du premier projet de règlement (2020-231) :	7 décembre 2020
Adoption du premier projet de règlement (2020-250) :	22 décembre 2020
Avis de consultation publique :	23 décembre 2020
Adoption du deuxième projet de règlement :	
Approbation de la MRC :	
Avis public d'entrée en vigueur :	

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1*, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme de la Municipalité est en vigueur depuis 2010;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 24 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié concernant la consultation publique d'une durée de quinze jours débutant le 4 janvier 2021.

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

CHAPITRE 1 :

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

ARTICLE 1.1 TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 328 modifiant le plan d'urbanisme numéro 264 relativement aux grandes affectations du sol, la densité de son occupation, ainsi que tous les plans s'y rattachant ».

ARTICLE 1.2 PRÉAMBULE ET L'ANNEXE

Le préambule et l'annexe du présent règlement en font partie intégrante.

ARTICLE 1.3 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but d'apporter des modifications au *Plan d'urbanisme #264* actuellement en vigueur sur le territoire de la Municipalité.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

ARTICLE 1.4 TERRITOIRE D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique sur l'ensemble du territoire sous juridiction de la municipalité de Berthier-sur-Mer.

ARTICLE 1.5 PERSONNES ASSUJETTIES AU PRÉSENT RÈGLEMENT

Toute personne physique ou morale, association ou société est assujettie au présent règlement.

ARTICLE 1.6 TERMINOLOGIE

Pour l'application du présent règlement, les définitions contenues à l'article 12.8 du *Règlement n°265 de zonage* s'appliquent pour valoir comme si elles étaient ici intégralement reproduites.

CHAPITRE 2

RÈGLEMENT NUMÉRO 328 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 264 RELATIVEMENT AUX GRANDES AFFECTATIONS DU SOL, LA DENSITÉ DE SON OCCUPATION, AINSI QUE TOUS LES PLANS S'Y RATTACHANT

ARTICLE 2.1 MODIFICATION DU PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL ET DENSITÉ DE SON OCCUPATION

Modification du plan des grandes affectations du sol et densité de son occupation numéro 1 et 2 par le plan joint à l'annexe A et plus particulièrement en référence à une grande affectation urbaine, à savoir :

- L'agrandissement de l'affectation à dominance *Résidentielle à faible densité* à même l'affectation à dominance *Industrielle avec nuisance limitée* à l'ouest de la route Saint-François et au nord de la rue du Perce-Neige.

CHAPITRE 3 DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 3.1 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1)*.

ADOPTÉ À BERTHIER-SUR-MER, ce 23^e jour de décembre 2020

Richard Galibois, Maire

Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Berthier-sur-Mer**

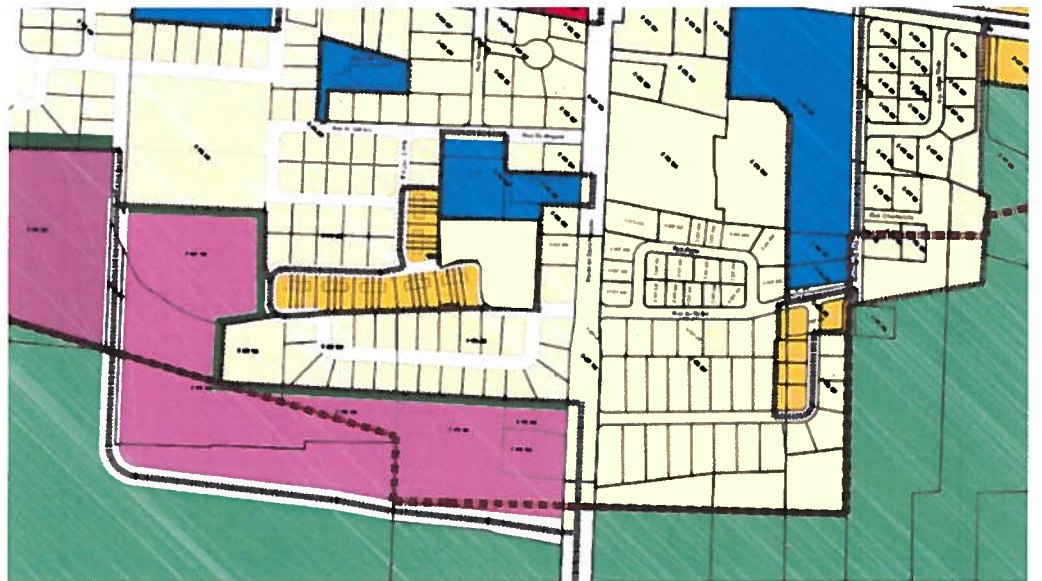
N° de résolution
ou annotation

**ANNEXE A
RÈGLEMENT N° 328**

Avant modification
Berthier-sur-Mer



Après modification
Berthier-sur-Mer



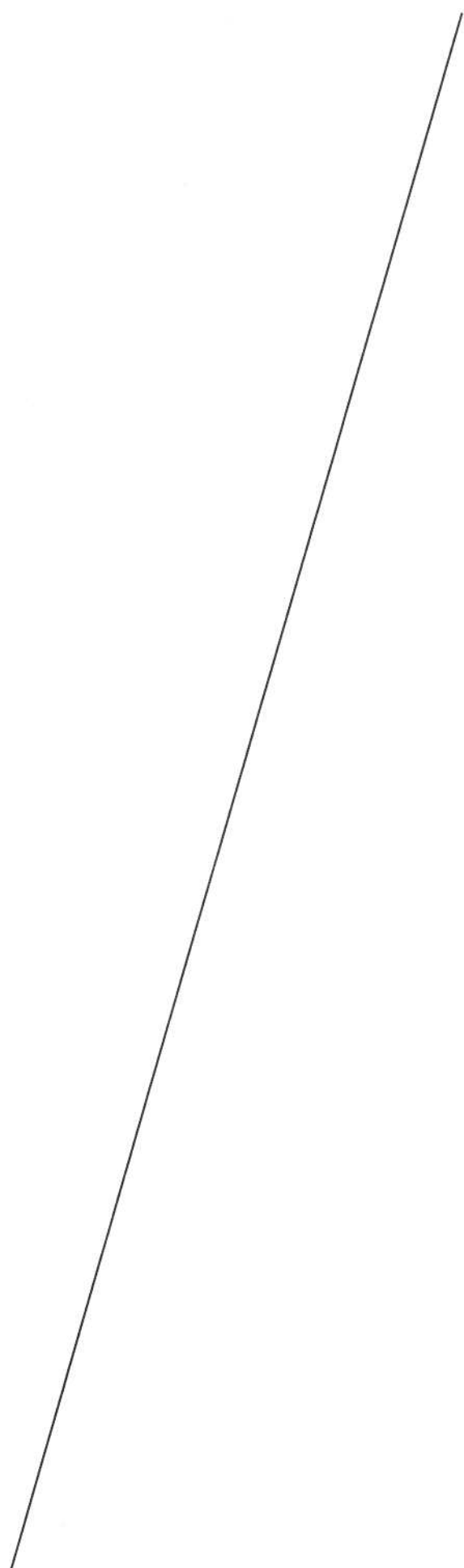


N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

Page laissée intentionnellement vide



Page laissée intentionnellement vide